



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE : Mme la Vice -Présidente**

**DELIBERATION N°37**

**PRESENTS:** Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme Nathalie CHEVILLARD

**POUVOIR(S) :** Néant

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 AUPRES DE LA DDETS ET DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique municipale d'action sociale, de prévention et d'accompagnement des publics aixois. À ce titre, il bénéficie du soutien de la Ville d'Aix-en-Provence, des autorités de tarification et de différents partenaires institutionnels, notamment via l'attribution de subventions.

Les premières demandes de subventions au titre de l'exercice 2026 sont présentées au Conseil afin d'autoriser leur dépôt et, le cas échéant, la perception des financements correspondants.

**A/Les subventions sollicitées à la DDETS**

Dans le cadre de ses actions en faveur des publics vulnérables, le CCAS d'Aix-en-Provence est soutenu par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Celle-ci intervient notamment au titre du second plan quinquennal « Logement d'Abord » 2023-2027, qui vise à favoriser l'accès au logement des personnes les plus démunies, en associant un accompagnement social et sanitaire renforcé.

À ce titre, plusieurs demandes de subventions seront formulées en 2026.

**1- Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA)**

Le CCAS assure, depuis 2019, la coordination de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA), en partenariat avec le SIAO, mobilisant 0,5 ETP de responsable de service.

Ce dispositif permet une prise en charge coordonnée et pluridisciplinaire des situations dites « complexes », caractérisées par un cumul de difficultés sociales, sanitaires et administratives. Une demande de reconduction de subvention est présentée pour l'année 2026.

## **2- Dispositif Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**

Le CCAS est également engagé dans le dispositif « Accompagnement Vers et Dans le Logement » (AVDL), qui vise à favoriser l'accès au logement et le maintien durable dans celui-ci. Cet accompagnement permet aux bénéficiaires d'accéder à leurs droits, de respecter les obligations liées au statut de locataire et de gagner en autonomie dans la gestion de leur parcours résidentiel, en prenant en compte les dimensions sociales et financières.

Ce dispositif se traduit par :

- le financement, depuis 2021, d'un travailleur social (1 ETP) ;
- et, depuis 2025, d'un infirmier (0,8 ETP), intervenant auprès des publics identifiés dans le cadre de la PFTA. L'intervention de l'infirmier vise à accompagner les personnes nécessitant un suivi de santé, à lever les freins à l'accès au logement, et à apporter une expertise médico-sociale, notamment sur les aspects psychologiques. Il assure également un accompagnement dans les démarches de santé et un suivi individuel ou collectif adapté.

## **3- Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)**

Le Service d'Accueil et d'Orientation assure l'accueil et l'accompagnement social des personnes sans domicile stable. Intégré au Pôle Humanitaire, il propose : permanences d'accueil, entretiens physiques et téléphoniques, accompagnement aux démarches administratives et suivi social. En 2025, 14 122 passages ont été enregistrés ; 819 personnes différentes accompagnées, dont 203 femmes ; 3 661 entretiens sociaux réalisés (2 300 physiques et 1 361 téléphoniques).

## **4- Équipe mobile de rue**

Une équipe mobile, composée de deux éducateurs spécialisés, intervient quotidiennement auprès des personnes vivant à la rue (campements, squats, abris de fortune). Les interventions ont lieu en journée et en soirée, avec un renforcement des horaires en période hivernale. En moyenne, l'équipe rencontre environ 20 personnes en journée 40 personnes chaque soir. 160 maraudes nocturnes ont été réalisées en 2025.

## **5- Nuit de la Solidarité**

En 2026, le CCAS s'interroge sur l'organisation d'une 4ème édition de la Nuit de la Solidarité et souhaite solliciter une subvention si l'organisation se confirme. Cet événement mobilise citoyens, associations et agents municipaux afin d'aller à la rencontre des personnes en situation de rue, mieux comprendre leurs besoins et adapter les réponses publiques

## **B/ La subvention sollicitée au Conseil Départemental des Bouches du Rhône**

Le CCAS est labellisé par le Conseil départemental en tant que « Lieu d'accueil RSA ». À ce titre, il assure l'accueil, la contractualisation et le suivi des bénéficiaires du RSA (personnes de plus de 25 ans sans enfant mineur à charge).

L'accompagnement repose sur la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque et vise à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle par une approche globale. En 2025, ce sont 1 425 contrats signés et validés ; 2 765 rendez-vous réalisés lors des permanences ; 1 442 personnes accompagnées.

**Pour ces 6 projets, les demandes de subventions suivantes sont déposées :**

<b>Partenaire financier</b>	<b>Projet</b>	<b>Public cible</b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Montant sollicité</b>
<b>DDETS 13</b>	<b>Coordinateur PFTA</b>	Personnes en très grande précarité	36 884€	36 884€
	<b>Travailleur social AVDL</b>		63 245€	63 245€
	<b>Infirmier AVDL</b>		48 448€	48 448€
	<b>Service Accueil et orientation</b>		414 248€	329 031€
	<b>Equipe Mobile</b>		120 561€	120 561€
	<b>Nuit de la Solidarité 2026</b>		4 550€	4 550€
<b>Conseil Départemental 13</b>	<b>Lieux d'accueil RSA</b>	Public majeur, sans enfant mineur à charge	463 856€	308 000€ <i>(si 1 400 contrats validés)</i>

D'autres demandes de subventions pourront être soumises au Conseil d'Administration en cours d'année en fonction des appels à projets repérés et de leur cohérence avec les besoins et actions développées par notre établissement dans le cadre de notre politique globale de prévention et d'accompagnement social.

### **COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions notamment de la DDETS

Les propositions de Mme la Présidente entendues ;

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

### **DECIDE**

**Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration,**

#### **➤ DE VALIDER:**

\* Le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 602 719€ maximum à la DDETS 13 pour le financement de la PFTA, des deux actions AVDL, du SAO, de l'Equipe Mobile et de la Nuit de la Solidarité 2026.

\* Le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 308 000€ maximum au Conseil Départemental pour le Lieux d'Accueil RSA ;

➤ **D'AUTORISER :**

\* Le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 910 719€ ;

\* La Vice-Présidente à signer tout document pour répondre à ces demandes et leurs avenants.

Vote : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice- Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/05/26 et de la publication le 06/05/26 .